



21 rue Béranger  
75003 PARIS

**INFORMATIONS A DESTINATION DES**  
**Membres du Bureau National**  
**Secrétaires Académiques et Départementaux**  
**Commissaires Paritaires Nationaux**

Paris, le 19 octobre 2004

**RAPPORT THELOT : PRESENTATION ET PREMIERES REACTIONS**

Le 12 octobre Claude Thélot a officiellement remis au premier ministre le rapport définitif élaboré par la commission qu'il a présidée, commission du débat national sur l'avenir de l'Ecole. Cette synthèse de 13 mois de travaux s'appuie sur les résultats du grand débat national organisé dans le pays durant l'année scolaire dernière. Elle formule des propositions qui veulent dessiner une vision cohérente de « l'Ecole souhaitable à échéance d'une quinzaine d'années ». Ce rapport devrait servir de support à l'élaboration d'une nouvelle loi d'orientation sur l'école.

**Les grands principes**

**Une priorité absolue : Faire réussir tous les élèves.**

La loi d'orientation de 1989 : affichait deux objectifs quantifiés « conduire d'ici dix ans l'ensemble d'une classe d'âge au minimum au niveau du certificat d'aptitude professionnelle et 80%, au niveau du baccalauréat » (article 3). La commission n'indique aucun chiffre mais « souhaite voir s'élever dans l'avenir le niveau de formation et de qualification de chacun ».

**Trois grandes exigences : l'Ecole doit « éduquer, instruire, intégrer et promouvoir », ce qui signifie :**

- assurer les conditions de possibilité de l'acte pédagogique et du vivre ensemble à l'école
- définir les contenus et les objectifs de l'école, en particulier définir un socle commun
- garantir l'égalité des chances

**C'est donc une Ecole juste et efficace qui est voulue, inscrite dans la dimension européenne et articulée à l'ambition de mettre en place l'éducation et la formation tout au long de la vie.**

**La mission éducative de l'Ecole est refondée : cette Ecole « doit assurer la protection et l'équilibre des élèves », « cultiver la civilité et éduquer à la citoyenneté ».**

**Les conditions de mise en œuvre**

- **Instauration d'un « socle commun de connaissances de compétences et de règles de comportement »**: cet ensemble est constitué d'éléments indispensables pour s'insérer dans la société et pour pouvoir poursuivre sa formation initiale ou une formation différée, indispensables pour s'adapter aux évolutions de la société. La définition du socle est donc dynamique. Son contenu, qui doit être incontestable, est à déterminer par une haute Autorité indépendante après définition de ses grandes lignes par le parlement.

L'acquisition de ce socle est un droit pour tout élève scolarisé dans une école française et correspond à un engagement de la Nation.

- **Personnalisation des apprentissages et diversification des parcours.**

La scolarité à l'école primaire et en lycée ne se limite pas à la transmission du « socle », des enseignements obligatoires ou optionnels sont également proposés. Un accompagnement différencié peut être mis en place. Le collège peut proposer divers dispositifs en son sein ou agir en partenariat et organiser des dispositifs d'alternance, sans orientation prématurée.

L'orientation apparaît réellement au lycée en même temps qu'une diversification des voies de formation. Plusieurs formes d'excellence devraient ainsi apparaître.

L'éducation et la formation tout au long de la vie peuvent se manifester non comme une seconde chance mais comme la prolongation d'une formation initiale réussie.

- **exigence d'une égalité des chances** : « pour être juste, l'école ne doit pas être formellement égale mais également efficace partout », ce qui signifie égalité de l'offre de formation, égal accès à l'information sur les formations, diversification de l'attribution des moyens aux établissements scolaires en fonction des caractéristiques des publics accueillis.

- **reconnaissance et valorisation du rôle joué par les personnels de l'Ecole, notamment les enseignants et les personnels de direction.** On peut cependant regretter qu'il ne soit pas beaucoup question des autres personnels dans le rapport.

Sur les principes le SNPDEN s'est prononcé favorablement parce que les propositions et analyses du rapport rejoignent les nôtres. En revanche, pour ce qui concerne les programmes d'action, développés en huit chapitres, notre avis est plus nuancé.

**Les huit programmes d'action** : présentation succincte par chapitre

Cette partie est la plus longue, le rapport entre dans des détails d'organisation qu'il faut étudier précisément. Il ne s'agit plus de l'énoncé de principes mais de propositions plus concrètes.

*« Les quatre premiers programmes relèvent plutôt d'objectifs : réorganiser la scolarité obligatoire, aménager les voies au lycée, repenser l'orientation des élèves, favoriser la mixité sociale. Les quatre suivants relèvent quant à eux de l'organisation et du fonctionnement et sont au service, en quelque sorte, des premiers : accroître la responsabilité des établissements scolaires, renouveler le métier d'enseignant, construire une éducation concertée avec les parents, enfin favoriser les partenariats, le système éducatif ne pouvant réussir tout seul » (p.48).*

Les lignes qui suivent constituent un exposé rapide des huit chapitres à la lumière des positions de notre syndicat et des motions votées.

**Chapitre 1 :** L'organisation de la scolarité obligatoire, la définition de nouveaux cycles permettant un apprentissage individualisé et progressif, la définition d'un socle commun accompagné d'autres matières obligatoires et de matières optionnelles, la personnalisation des apprentissages qui n'aboutit pas à la création de filière ségrégative, l'idée d'un engagement de la nation nous semblent intéressants

**Chapitre 2 :** En revanche le chapitre consacré au lycée ouvre plus de questions qu'il n'apporte de réponses. Lycée, lieu de la diversité, soit ! Les trois voies traditionnelles, générale, technologique, professionnelle, coexistent ; la classe de seconde n'est plus une classe de détermination pour les voies technologique et générale : le choix des matières dominantes apporte déjà la « coloration » mais des passerelles sont souhaitées. En fait le système annoncé ressemble beaucoup à celui qui est en place, ou qui l'a été, ou qu'on a tenté d'instaurer. On ne voit pas en quoi les propositions faites permettraient de résoudre les problèmes, celui de la hiérarchie implicite des séries par exemple. Mais la demande d'élaboration d'une politique cohérente d'enseignement et de formation professionnels est très importante ; un ministère de la formation professionnelle, pourquoi pas, mais à condition que l'éducation nationale reste partie prenante et ne cède pas la main au ministère du travail.

**Chapitre 3 :** La construction par les élèves d'un projet éclairé d'orientation qui permette de choisir une voie de formation et une affectation semble positive. Tenir compte du souhait d'orientation et pondérer en conséquence les résultats est envisageable et raisonnable, « fonder l'orientation et l'affectation » serait une bonne chose mais croire que c'est possible en réclamant une plus grande souplesse des structures de formation et en instituant un « conseil d'orientation » est parfaitement irréaliste. Notons qu'il est peu question des personnels d'orientation dans ce chapitre.

**Chapitre 4 :** La volonté de favoriser une plus grande mixité sociale et de se donner les moyens de la réaliser, oui, nous la partageons ainsi que le souhait d'équipes stables dans les établissements difficiles.

**Chapitre 5 :** La reconnaissance du rôle clé joué par les établissements scolaires est très importante. Pour renforcer la mobilisation des personnels et responsabiliser les établissements scolaires, la perspective de la définition d'une éthique professionnelle, l'élaboration d'une charte de l'école, l'affirmation que les missions des enseignants dépassent la transmission des connaissances sont des points qui correspondent à nos préoccupations. Nous sommes également favorables à une contractualisation concertée, à une répartition des moyens qui prenne en compte la spécificité des publics, garantisse à la fois le fonctionnement des structures et la possibilité de mettre en œuvre l'autonomie de l'établissement. Une évaluation à partir d'indicateurs pertinents nous semble souhaitable.

Mais nous sommes beaucoup plus réservés lorsqu'il est question de multiplier les directeurs alors que la présence d'un adjoint ne semble pas toujours considérée comme indispensable. De même le développement de la collégialité des pratiques pédagogiques fondée sur l'apparition de nouvelles fonctions identifiées en autant de tâches de coordination ne simplifierait pas la lecture de l'organisation de nos établissements. Certes une refonte de l'organisation de l'EPL est pour le SNPDEN indispensable mais les propositions du rapport, même si elles mentionnent un « conseil pédagogique », ne correspondent pas à nos demandes.

Quant au pilotage de proximité incarné par la « collectivité d'éducation », il serait nécessaire d'en reparler...

**Chapitre 6 :** comme l'affirme le rapport, l'évolution des missions des enseignants nous semble inévitable tout comme est nécessaire pour eux le travail en équipe. La professionnalisation et l'approfondissement de leur formation initiale pour leur permettre de répondre à de nouvelles exigences sont des demandes souvent formulées, nous les estimons légitimes. Mais il faut éviter d'alourdir la charge de travail des personnels.

**Chapitre 7 :** le rôle essentiel des parents est réaffirmé, nous sommes bien convaincus de son importance. Plusieurs propositions sont intéressantes (instauration d'un médiateur, participation active des parents aux instances au sein desquelles ils ont été élus...). Mais la question de l'ouverture des établissements le soir pose une nouvelle fois le problème des moyens dont dispose l'établissement en personnel ainsi que le problème de la définition de leur service.

**Chapitre 8 :** parmi les partenaires sont citées les communes, les entreprises, la police, la justice, nous en avons l'habitude. La nécessité de mieux connaître et faire connaître aux élèves les médias, d'ouvrir l'école aux associations est signalée. Nous entendons conserver notre esprit critique mais la proposition n'a rien de contestable en elle-même. En revanche il est étonnant et inquiétant que les personnels sociaux et médicaux apparaissent comme des partenaires alors que pour nous ils font partie de la vie des établissements. Sans doute conviendrait-il de moduler selon les fonctions, mais une infirmière attachée à un établissement est par exemple, pour nous, un membre à part entière de la communauté éducative.

**En résumé, nous pensons avoir été entendus par la commission sur de nombreux points.** En revanche nous regrettons que ce travail ne prenne pas en compte l'enseignement supérieur notamment les classes de l'enseignement supérieur dans les lycées. Tout ce qui concerne l'évaluation des élèves (l'introduction d'une évaluation positive), l'évolution des pratiques pédagogiques nous paraît trop rapide ou inexistant. Le champ envisagé il est vrai était immense, le travail accompli est considérable. Il faut souhaiter que la loi d'orientation prenne en compte les principes énoncés sans les dénaturer, la diversification des parcours devenant filiarisation précoce par exemple, le socle commun le bagage minimal dont certains élèves devraient se contenter.

Le rapport se termine par trois mots clés : détermination, responsabilité, confiance. Détermination politique des responsables de l'Etat, responsabilisation des acteurs de l'Ecole et plus généralement de l'Education, familles comprises, confiance rétablie en la capacité de l'Ecole de relever les défis.

A suivre.